



Formation 67 :

Intitulé de la formation :

Je crée mon entreprise de bâtiment

Pré requis :

Aucun

Objectif de la formation :

Les objectifs de ce parcours de formation spécifique au bâtiment sont de :

- Apprendre une méthodologie pour réussir
- Donner des conseils pratiques pour passer à l'acte
- Prendre les bonnes décisions pour développer l'entreprise artisanale de bâtiment dans le futur

L'accès au catalogue de 10 parcours de formations enregistrées en vidéo est ouvert pour 3 mois en illimité. Pendant ces trois mois, le porteur (la porteuse) de projet est motivé par un consultant pour se former.

Contenu de la formation :

La formation est réalisée en ligne. Elle comprend 2 ressources pédagogiques :

1 / 11 parcours de formation généraux sur la création d'entreprise et son développement. Les parcours sont étudiables pendant 3 mois, 24h/24 et en illimité par le porteur de projet.

- Je découvre le métier de chef d'entreprise
- Je décide d'entreprendre
- Je crée mon entreprise
- Je finance mes projets et mon entreprise
- J'assimile les bases de la comptabilité
- J'assimile les bases du droit des affaires
- Je me forme au droit social
- J'organise l'entreprise avec le digital
- Je prospecte
- Je développe mon chiffre d'affaires
- Je gère la trésorerie

Temps de formation : 118 H.

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Les parcours de formation sont installés sur une plateforme de e-learning ludique et conviviale. Les apprenants sont représentés par leurs avatars qui tchatent entre eux.

2/ Un document de 35 pages spécifique à la création d'une entreprise artisanale de bâtiment. Ce document permet de réaliser une étude de marché et éclaire sur les opportunités liées à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables. Le document permet d'approfondir comment prospecter, les plateformes de mise en

relation avec des prospects, les critères de satisfaction des clients, les principaux groupes de bâtiment donneurs d'ordres, etc.

Temps d'étude estimé du dossier de travail : 4h.

Les points forts de la formation :

Les parcours sont étudiables par le porteur de projet pendant 3 mois, 24Heures/24, en illimité sur www.forces-lms.com.

11 parcours de formation sont disponibles pendant 3 mois et 24H/24 pour acquérir les compétences et connaissances manquantes à chaque porteur de projet.

Les formations sont enregistrées en vidéo par des consultants spécialisés dans leurs domaines de compétences et dans l'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux.

Le document spécifique au bâtiment est pratique et permet en peu de temps de connaître les spécificités du secteur et comment y faire sa place.

Plusieurs experts ont enregistré les 118h de formations en vidéo des 11 parcours de formation.

Les vidéos sont interactives, enregistrées sous forme d'interviews entre un expert et un intervieweur, le plan de la formation, les idées clés et les points importants sont incrustés en texte dans la vidéo.

La plateforme de e-learning utilisée reconstitue un centre de formation avec 7 salles de formation qui hébergent les formations. Les apprenants sont représentés par des avatars qui peuvent échanger entre eux.

Résultats attendus de la formation :

A l'issue de la formation, le porteur de projet a acquis les connaissances techniques (juridiques, fiscales, financières, commerciales, etc.) qui lui manquaient pour créer son entreprise de bâtiment et la développer. Il connaît le marché du bâtiment, les bonnes pratiques pour se lancer et trouver des clients.

Modalités pédagogiques :

11 parcours de formation accessibles pendant 3 mois.

Formation en ligne ouverte 24h/24.

Handicap :

Formation en ligne 24h/24.

Prix :

830 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.39.57.64.82.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>